



ENTRE LAC ET MONTAGNES

ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 21 JUIN 2021 à 18h – espace 1.2.3 – salle des fêtes

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Décisions du Maire – Compte-rendu – article L.2122-22 du CGCT :

2021/13	20 mai 2021	Demande de subvention SYANE dossier réhabilitation Mairie
2021/14	8 juin 2021	Contrat maintenance MICROBIB 1 an renouvelable 2X
2021/15	8 juin 2021	Contrat maintenance et services logiciel GESCIME 1 an renouvelable 2 X

4) Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et en vertu de l'article 16 de la loi de finances 2020, l'article 1383 du Code Général des Impôts a été modifié au 1^{er} janvier 2021.

Cet article mentionne que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

(pour rappel : l'exonération de la part départementale de TFPB, applicable aux locaux d'habitation comme aux locaux professionnels, est une exonération de plein droit

Ce même article permet aux communes qui le souhaitent, de limiter l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles (achevées à compter du 02/01/2021).

Aussi, le conseil municipal est appelé à se prononcer afin d'appliquer l'exonération à l'ensemble des constructions nouvelles ou seulement aux constructions nouvelles qui ne sont pas financées aux moyens de prêts aidés par l'état, et définir le taux d'exonération fixé au min à 40% de la base imposable et au max à 90% de la base imposable.

5) vente d'un lot de bois de chauffage – fixation du tarif :

La commune a mis en sécurité le chemin rural dit du bourg le long du château en coupant les arbres dangereux.

La commune a décidé de vendre ce lot de bois de chauffage de 8 m3.

Le conseil est appelé à fixer le tarif de vente.

6) Application du Régime Forestier :

Par délibération N°2021/048-17/05 en date du 17 mai 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles boisées N°713-724-726-727-734 pour un total de 23 718 m² au prix de 7 500 € TTC

Considérant que ces parcelles sont boisées, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'application du Régime Forestier pour l'ensemble des parcelles.

7) Modification du temps de travail du poste permanent occupé par un agent contractuel :

Par délibération N°2019/067bis-24/06 en date du 24 juin 2019, le conseil municipal a créé un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet 26.90/35^{ème}.

Ce poste est occupé depuis le 1^{er} septembre 2019 par un agent contractuel

Avec accord de l'agent, par délibération N°2020/083-26/10 en date du 26 octobre 2020, le temps de travail a été augmenté à 31.5/35^{ème},

Considérant l'organisation et la répartition des tâches au sein de la garderie (matin et soir), de la cuisine, du service des repas et du nettoyage.

Considérant la mise en place du protocole sanitaire pour l'organisation du service de repas ayant entraîné un surcroît de travail

Considérant qu'actuellement, la commune n'a pas de visibilité sur la durée de cette mise en place

Considérant les tâches de gestion et de nettoyage de la salle des fêtes lors des locations

Madame le Maire propose de modifier le temps de travail de ce poste et de le faire évoluer à temps complet

Madame le maire propose de soumettre cet accord à l'agent en place et de le nommer stagiaire.

8) Prolongation de la convention de bénévolat à la bibliothèque :

Par délibération N°2020/084-26/10 du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé d'avoir recours à un bénévole pour l'aide à la bibliothèque concernant les tâches suivantes : nettoyage des documents en retour de prêt, rangement physique et intellectuel des documents en retour de prêt, désherbage, signalétique des rayonnages.

Une convention a été signée entre madame le maire et le bénévole défini pour la période du 26 octobre 2020 à la fin de l'année scolaire 2020/2021 (6 juillet 2021)

Sur demande par courrier de l'agent bénévole, madame le maire propose au conseil municipal de prolonger la convention jusqu'à 31 août 2021.

9) Contrats de prêt pour BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT :

Conformément au vote des BUDGETS 2021 BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT, la demande a été effectuée auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes et du Crédit agricole des Savoie pour obtenir des propositions de prêt de :

120 000 € pour le budget EAU

80 000 € pour le budget ASSAINISSEMENT

Considérant les propositions transmises

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions suivantes : durée, taux, amortissement, échéances, base de calcul, pourcentage de la commission d'engagement, les modalités de remboursement anticipé.

ALEX, le 14 juin 2021
Le Maire,
Catherine HAUETER

